

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(4\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Brullé, 24 août 1862](#)

Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Brullé, 24 août 1862

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[André, Eugène \(1836-\)](#) est cité(e) dans cette lettre

[Brullé, Adèle Augustine \(1819-1897\)](#) est cité(e) dans cette lettre

[Brullé, Alexandre \(1814-1891\)](#) est destinataire de cette lettre

[Demeure](#) est cité(e) dans cette lettre

[Vigerie, A.](#) est cité(e) dans cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[24 août 1862](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Brullé, Alexandre \(1814-1891\)](#)

Lieu de destinationInconnu

Description

Résumé Godin explique à Brullé qu'il veut entièrement réformer les moyens d'administration de l'usine de Laeken et qu'il va confier à André la responsabilité de cette transformation. Il demande à Brullé d'établir l'inventaire de l'usine de Laeken pour pouvoir évaluer les effets de la nouvelle direction, et lui indique qu'à partir de l'inventaire, toutes les dépenses seront ordonnées par André. Il précise qu'André sera de fait le seul directeur de l'usine et que Brullé lui apportera son concours en conservant la responsabilité des recettes et des ventes jusqu'à la fin de la convention établie entre eux. Il l'informe que Vigerie ne partira pas de Laeken avant que la situation de l'usine soit arrêtée ; il demande à Brullé de voir Demeure avec Vigerie pour mettre ce dernier au courant des procès. Godin transmet ses salutations à madame Brullé. Dans le post-scriptum rédigé dans la marge de la lettre Godin signale à Brullé qu'il communique une copie de sa lettre à Vigerie. Notes Une numérotation manuscrite est copiée dans la marge du folio : « 230/ ».

Mots-clés

[Emploi](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [André, Eugène \(1836-\)](#)
- [Brullé, Adèle Augustine \(1819-1897\)](#)
- [Demeure \[monsieur\]](#)
- [Vigerie, A.](#)
- [Vigerie \[madame\]](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom André, Eugène (1836-)

Genre Homme

Pays d'origine Inconnu

Biographie Directeur d'usine, né en 1836 à Étain (Meuse). Il prend la suite d'Alexandre Brullé à la direction de l'usine Godin-Lemaire de Laeken (Belgique) de 1863 à 1875. Il est ensuite l'un des directeurs de l'usine du Familistère de Guise. Simple participant dans l'Association coopérative du capital et du travail, il n'habite pas au Palais social en raison de l'état de santé de son épouse. Eugène François André est signataire d'une « Pétition demandant une sanction à la loi du 21 mars 1884 sur les Syndicats ouvriers, et par cette sanction un remède aux crises du travail ». Il est mentionné comme directeur d'usine lors du décès de sa soeur, Louise-Philippine, à Guise en 1887.

Nom Brullé, Adèle Augustine (1819-1897)

Genre Femme

Pays d'origine France

Biographie Fille du graveur géographe Pierre-Antoine Tardieu (1784-1869) et d'Eugénie Debonnaire, née en 1819 à Paris et décédée en 1897 à Paris. Elle épouse en 1843 l'éditeur de musique fouriériste Alexandre Brullé (1814-1891). Le couple

se trouve à Bruxelles au cours des années 1850 et travaille pour Godin qui installe en 1857 à Forest puis à Laeken une succursale de la manufacture de Guise. Adèle Augustine Brullé s'occupe de la comptabilité de l'usine. Elle accueille Marie Moret envoyée en pensionnat à Bruxelles en 1856-1860. Alexandre Brullé met fin à ses fonctions de directeur de l'usine de Laeken le 13 mars 1863. Le couple Brullé s'installe à Saint-Mandé (Val-de-Marne). Adèle Augustine Brullé entretient une correspondance avec Marie Moret. Elle est abonnée à Saint-Mandé (Val-de-Marne) au journal du Familistère *Le Devoir* (Guise, 1878-1906). Elle vit chez sa soeur cadette Céline Beauvisage à partir d'avril 1891 au 11, rue de l'Estrapade à Paris, où elle décède le 10 avril 1897.

NomBrullé, Alexandre (1814-1891)

GenreHomme

Pays d'origineFrance

BiographieÉditeur de musique et industriel fouriériste français né en 1814 et décédé en 1891. Alexandre Brullé est l'époux d'Adeline Brullé-Tardieu. Godin confie en 1857 à Alexandre Brullé la direction des ateliers de Forest puis de Laeken (Belgique). Alexandre Brullé met fin le 11 mars 1863 à ses fonctions à l'usine de Laeken, où il est remplacé progressivement par Eugène André à partir de l'été 1862. Le couple Brullé s'installe à Saint-Mandé (Val-de-Marne). En février 1888, Marie Moret, qui entretient une correspondance avec Adèle Augustine Brullé, indique qu'Alexandre Brullé est atteint d'une grave paralysie depuis de nombreuses années.

NomDemeure

GenreHomme

Pays d'origineInconnu

BiographieAvocat à Bruxelles dans la seconde moitié du XIXe siècle. Il réside en 1863 au 16, rue de la Régence, et en 1864 au 19, rue des Minimes à Bruxelles (Belgique).

NomVigerie, A.

GenreHomme

Pays d'origineFrance

BiographieComptable employé à Guise par les Fonderies et manufactures Godin-Lemaire de 1862 à 1865. Godin le désigne comme son « principal employé » en 1863. L'épouse de A. Vigerie s'occupe de l'aménagement de la première salle d'asile du Familistère de Guise. De mars 1864 à mars 1865, Godin correspond avec lui en expédiant son courrier à Amsterdam (Pays-Bas).

Informations sur le document source

CoteFG 15 (4)

Collation2 p. (232r, 233v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/07/2022

Dernière modification le 26/04/2023



Cher Monsieur Brullé

990

Monsieur Brullé

et ne quit y avoir deux manières de
 procéder dans la fonction que M. Bondey se
 propose à La Rochelle, j'ai envisagé M. Rigouin avec
 une amplexation de prendre dès maintenant
 toutes les mesures possibles pour permettre
 de soutenir le plus le plus que possible
 les opérations tant de la fabrication que
 de la vente à La Rochelle, sans pour cela changer
 du tout au tout les moeurs administratives de
 cet établissement et en suivre plus rigoureusement
 les opérations, c'est naturellement ce que je desirerais
 que je dois demander l'assentiment des changements
 que je veux introduire, et il ne peut entrer
 dans ma pensée de vous laisser la responsabilité
 des moeurs qui prendra dans ce but
 un inventaire et dans indispensable pour
 servir de point de départ à la direction qui
 donnera aux ateliers après établis à ma qua
 le parti qui sera tiré de toutes choses, et
 éviter que la marche d'une direction puisse être
 compromise dans une autre, une entente
 donc forcément la nécessité que partie de ce
 moment est à dire de la nature de l'inventaire
 à laquelle vous desirez procéder que M. Bondey
 doit soit ordonnateur des dépenses de toutes espèces
 qui pourront se faire dans l'établissement et des
 modifications que je pourrai lui demander d'ici

soit dans le travail soit dans la propriété soit
 dans les services extérieurs. et les dépenses qui inévitablement
 j'ai dû me composer en vous envoyant M. Bonde
 que votre intervention affecte avec de fait dans
 tout ce qui concerne la direction et que vous en
 Panneux à M. Bonde qui en connoissance officieuse
 pour me rendre moins sensible les difficultés
 dans nouvelle administration, mais dans que cela
 oblige en aucun façon à la conservation d'un état
 de chose existant de son jug. à propos de le modifier.
 est donc par les renseignements obligeants que
 M. Bonde pourra recevoir de vous dans tout ce
 qui pourra être de quelque difficulté pour lui
 que vos services me seront désormais les plus utiles
 il va de soi que jusqu'à l'expiration des délais
 de notre constitution vous conserverez la caisse et
 les écritures en nous aidant dans les changements ou
 modifications que son pouvoir y apportera. la
 responsabilité des recettes et des dépenses ne peut vous échapper
 elle comporte ce qui doit surtout faire l'objet de votre
 attention et de votre part d'administration jusqu'à
 fin d'année.

M. Dujardin ne quittera de rest. La Ken que après
 avoir bien arrêté la situation de façon à éviter tout
 embarras. je serai même avec plaisir que vous
 ne fussiez demeuré avec lui pour que il me fasse connaître
 ce qui en est de ces procès dont je n'ai aucune nouvelle
 et que rien de tout ce qui touche ses intérêts d'
 établissement ou rest. oblige pour mes agents après
 votre départ. je compte sur votre loyale attention pour
 tout cela. et vous prie d'agréer mes très parfaites et
 mes respects à M. Bonde. Godin

Je vous envoie M. Dujardin après de votre lettre qui ne sera point
 sans que le contenu des instructions qui a été remis moi-même et en passant par
 à votre bord par la même occasion.